



## DMC SAS

# Index Égalité Professionnelle Femmes – Hommes

## Année 2019

(Date de publication 27 Février 2020)

### Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

### Période de référence

#### Date de début

01/01/2019

#### Date de fin

31/12/2019

### Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

### Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

172

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

79/100

67 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

### INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	-2%	0.7%	13.5%	7.1%
employés	-8.1%	nc	nc	-1%
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	8%
ingénieurs et cadres	nc	nc	nc	11.8%

vosre résultat final est **2.1%**

écart favorable aux hommes

vosre note obtenue est **37/40**

### INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	14%	18.5%

vosre résultat en nombre équivalent de salariés\* est **2.9**

écart favorable aux hommes

vosre note obtenue est **25/35**

vosre résultat en pourcentage est de **4.4%**, la note obtenue est de **25/35**

\* si ce nombre d'hommes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement vosre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

### INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vosre résultat final est **2**

les hommes sont sur-représentés

vosre note obtenue est **5/10**

Contact : DRH – Tél 03 89 31 91 64 – Mail : n.vlajkov@dmc.com